

FORMATION D.E.A.E.S

ANNÉE 2025 - 2026

INFORMATIONS À CONSERVER PAR LE CANDIDAT

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour les épreuves de sélection à l'admission en formation conduisant au

DE AES diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social

Selon l'Arrêté du 30 Août 2021 modifié par l'Arrêté du 28 Février 2022

Le nombre de places ouvertes en formation est de 15 dont 5 places possibles en contrat de professionnalisation

INFORMATIONS RELATIVES A LA SÉLECTION

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

1° Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale

Diplôme d'État d'aide médico-psychologique

Diplôme d'État d'assistant familial

Diplôme d'État d'aide-soignant

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

Mention complémentaire aide à domicile

Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien

Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »

Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes

Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural

Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural

Titre professionnel Assistant de vie dépendance

Titre professionnel d'assistant de vie aux familles spécialité CCS ou version 2021

Titre professionnel d'agent de service médico-social

Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne

Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif

Certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance ou Accompagnant éducatif petite enfance

Mention complémentaire aide à domicile

Ces candidats pourront également bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification pour certains blocs de compétences (voir page).

2° Les lauréats de l'Institut de l'engagement

3° Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

4° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles

5° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'État d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale.

6° Les candidats ayant bénéficié d'une formation dont le cadre est défini dans l'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGEFP/2021/72 du 1er avril 2021 relative à l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emplois ou des salariés en reconversion professionnelle, en leur apportant les prérequis nécessaires à un exercice dans le secteur du grand âge, dans le cadre de la campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand âge pour exercer ces missions, dont le champ d'application a été étendu au secteur du handicap par circulaire interministérielle n° DGCS/SD4B/DGEFP/2021/245 du 12 décembre 2021 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du grand âge et du handicap.

Au cas où plus de 15 candidats rempliraient l'une des conditions mentionnées ci-dessus ; les candidats ayant acquis l'un des titres ou diplômes mentionnés seront classés par ordre d'ancienneté de leur délivrance, puis suivront les candidats remplissant l'une des 5 autres situations.

Pour les candidats n'entrant dans aucune des situations précédemment citées, et s'il reste des places après classement des précédents candidats, une commission d'admission procédera à la sélection des dossiers (dont la composition figure dans la fiche d'inscription) au regard notamment de la qualité du parcours de formation antérieure des candidats, de leurs aptitudes et de leurs motivations mis en avant dans une lettre de motivation. Les candidats dont le dossier de candidature aura été retenu présenteront une épreuve orale d'admission

Cette épreuve orale, d'une durée de 30 mn portera sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. A l'issue de cette épreuve, les candidats seront classés par ordre de mérite.

RÉSULTATS DU PROCESSUS D'ADMISSION

Une commission d'admission composée du chef d'établissement ou de son représentant pour l'enseignement professionnel, de la formatrice responsable de la formation et d'un professionnel exerçant dans un des organismes ou structures d'accueil en stage, établira deux listes :

- Une liste principale d'admission comportant la liste des candidats correspondant aux 6 situations présentées ci-dessus, complétée par la liste de ceux ayant passé l'épreuve de sélection orale et ayant obtenu les meilleures notes, jusqu'à concurrence de 15 candidats ;

- et une liste complémentaire de candidats classés par ordre décroissant selon la note obtenue. Les résultats de ce processus d'admission seront affichés dans l'établissement **le 8 juin 2026**, et les candidats seront avisés par courrier de leur admission sur l'une ou l'autre liste, ou de leur non admission.

LES REPORTS DE FORMATION

Les résultats de l'admission en formation ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle cette sélection a été réalisée. Cependant, les candidats en congé de maternité, paternité ou adoption, ou dont la demande de mise en disponibilité a été refusée ou disposant d'un congé de garde d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans bénéficient de droit d'un report d'admission limité à deux ans.

Un report d'admission pour la même période, est accordé de droit en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de refus de l'employeur ou du financeur d'une demande de projet de transition professionnelle ou de congé de formation professionnelle.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'établissement.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa formation trois mois avant la date de l'entrée en formation. Le report n'est valable que pour l'établissement dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive en formation d'Accompagnant Éducatif et Social est subordonnée :

- A la production, au plus tard le jour de la pré-rentrée, d'un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et/ou psychologique à l'exercice de la profession
- A la production, au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Article L.3111-4 du code de la santé publique :

« Une personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention de soins ou hébergeant des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination doit être immunisée contre La Covid19, l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la grippe. »

N'ATTENDEZ PAS LES RÉSULTATS POUR METTRE À JOUR VOS VACCINATIONS

INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION

Conformément aux dispositions citées dans l'Arrêté du 28 février 2022, les personnes titulaires des diplômes et titres suivants (selon le tableau ci-dessous) se voient proposer des allègements ou dispenses de formation. Pour en bénéficier, les candidats devront renseigner, à la rentrée, un dossier de positionnement transmis par l'établissement. Dès la pré-rentrée et au plus tard la première semaine suivant la rentrée, chaque candidat concerné, rencontrera pour un entretien de positionnement, la responsable de la formation. Les modalités d'allègement seront alors précisées, elles seront inscrites sur le livret de formation du candidat et présentées à l'équipe pédagogique de la formation

TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allégements de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)
Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Équivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Équivalence du bloc de compétence

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
Ministère des solidarités et de la santé	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention							Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Mention complémentaire aide à domicile	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural	Titre professionnel Assistant de vie dépendance
Ministère des solidarités et de la santé	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	IPERIA
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			

Tableau de correspondance entre le DEAES relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, le DEAMP et le DEAVENT avec le DEAES relevant des nouvelles dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles

DEAES relevant des nouvelles dispositions de l'article D.451-88. Du CASF	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
DEAES-relevant du décret N° 2016-74 du 29 janvier 2016		DC2	DC4	DC1-DC3	Pas de correspondance
DEAMP		DC2+ DC4	DC3	DC1+DC5	
DEAVS	DC2	DC4	DC3	DC1+DC5	

Les correspondances entre domaines de compétences et blocs de compétences donnent lieu à des dispenses de formation et de certification. Aucune correspondance n'est faite avec le bloc de compétences n°5. Le candidat devra suivre l'intégralité de la formation rattachée à ce bloc de compétences, présenter l'épreuve de certification relative à ce bloc et valider la formation pratique correspondante.

CALENDRIER DE RECRUTEMENT

INSCRIPTIONS

Ouverture des inscriptions	9 février 2026
Clôture des inscriptions	26 Mai 2026

ADMISSION

Commission d'étude des dossiers	27 Mai 2026
Epreuve orale pour les candidats concernés	Entre le 01 et le 05 juin 2026
Résultats Après la délibération de la commission d'admission	8 juin 2026

ENTRÉE EN FORMATION

Pré-reentrée (indispensable pour tous)	19 juin 2025 de 8h30 à 12h30
Rentrée	7 septembre 2026
Fin de formation	15 octobre 2027



PHOTO Récente

DOSSIER D'INSCRIPTION

formation DE.AES

(DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL)

NOM de naissance : Nom marital :

PRÉNOMS (tous) :

SEXE : Masculin Féminin

Age : Né(e) le : à (N° département ou pays)

Nationalité : **Situation de famille :**

Adresse complète :

.....

 [1800 200 0000](tel:18002000000) | info@vistaprint.com

.....

Situation actuelle : (cocher la situation adéquate)

Fin de formation scolaire Activité professionnelle Sans emploi Service civique

Demandeur d'emploi : oui non

Bénéficiaire des Allocations de chômage oui non **AREF** oui non

Numéro d'allocataire France Travail

PIÈCES À JOINDRE au dossier et à rassembler dans une chemise plastifiée transparente

- Photo d'identité récente
- C.V : Formation, stage, expérience professionnelle, activités extra-professionnelles...
- Lettre de motivation détaillée
- Photocopies des diplômes et/ou de tout document permettant de justifier que vous relevez de l'une des 6 situations permettant une admission directe (voir dossier ci-dessus)
- Attestation de vaccinations mises à jour
- Photocopie de la carte d'identité en cours de validité (recto-verso)
- Déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (article L227-10 du CASF et L133-6 du CASF)

Attention tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance de la totalité des pièces à fournir afin de constituer le présent dossier, et du dossier d'information sur le recrutement, en accepter tous les termes et j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

DATE :

SIGNATURE DU CANDIDAT :

DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :

**Centre de formation Marie Le Franc
Anne-Claire Varvenne Responsable
D.E. A.E.S.
128, Boulevard Léon Blum
BP 2146
56321 LORIENT CEDEX**

Date limite de dépôt du dossier : 26 Mai 2026

PARTIE RESERVÉE À L'ADMINISTRATION

Dossier complet OUI NON

Date de réception :

Avis de la commission

.....
.....